PLAN FEDERAL DE DEVELOPPEMENT

"APPEL A PROJET"

Noisy le Grand, le 19 octobre 2026

Sabre Laser - Moins de 15 ans

Contexte

Depuis plusieurs années, la Fédération Française d'Escrime (FFE) développe la pratique du sabre laser au sein de ses clubs, dans une logique d'innovation et d'ouverture vers de nouveaux publics. Souhaitant renforcer la place de cette discipline émergente, la FFE souhaite aujourd'hui accentuer ses actions à destination des jeunes pratiquants (moins de 15 ans), afin de dynamiser la formation des pratiquants, la fidélisation et l'attractivité de cette pratique sur l'ensemble du territoire.

En fin d'Olympiade précédente, la pratique du sabre laser comptait un nombre encore limité de jeunes licenciés. En effet, on en répertoriait environ 800, répartis dans un peu plus de 70 clubs, soit 28% des licenciés SL. A titre de comparaison, la pratique des moins de 15 ans au sein de la FFE est de 47%. Malgré un engouement croissant, la structuration de l'offre pour les moins de 15 ans reste donc encore hétérogène, et peu de clubs disposent d'un programme régulier de formation dédié à cette tranche d'âge.

Cet appel à projet vise donc à encourager la mise en place d'actions innovantes et adaptées favorisant le développement du sabre laser chez les moins de 15 ans. L'objectif est de renforcer la visibilité de cette discipline, d'accompagner les clubs dans la création de nouvelles dynamiques pédagogiques, et de soutenir la diversification des pratiques jeunes au sein de la FFE.

Objectifs

Dans le cadre du Plan Fédéral de Développement, la Fédération s'engage au développement de l'escrime par une aide en matériel pour les clubs ouvrant un **créneau hebdomadaire** de sabre laser pour les moins de 15 ans. Dix projets seront sélectionnés.

FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME

💶 Modalités de soutien

La Fédération Française d'Escrime lance un appel à projet à destination de ses clubs affiliés souhaitant ouvrir un créneau hebdomadaire de sabre laser pour les moins de 15 ans. Les clubs retenus bénéficieront d'une dotation de **8 sabres jeunes** afin de soutenir la mise en place de cette activité.

✅ Conditions d'éligibilité

- Club affilié à la FFE
- Disposer d'un enseignant RNCP escrime ayant suivi la FPC sabre laser ou d'un diplômé fédéral sabre laser (animateur, éducateur).
- Enregistrer au minimum de 8 pratiquants de moins de 15 ans avec une licence sabre laser (dont 4 primo-licenciés au minimum) sur l'extranet entre le 01/09/2026 et le 31/05/2027.

📨 Procédure de candidature

🗂️ Dossier à fournir : Chaque candidature devra être accompagnée d'un dossier pédagogique présentant le projet, les objectifs et l'organisation des séances proposées. Les candidatures doivent être transmises à l'adresse mail ci-dessous, en complétant la fiche de renseignements fournie en page annexe sur le site de la FFE.
📬 Envoi à : developpement@ffescrime.fr

🧮 Critères de sélection

Une seule dotation par club dans la limite de 10 attributions par ordre d'arrivée.

📆 Calendrier prévisionnel

⏰ Étape	📅 Date
Lancement de l'appel	19/10/2026
Clôture des candidatures	31/05/2027

Les dossiers seront traités dès réception.

FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME

🤝 Evaluation

📊 Chaque projet devra faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. Les clubs lauréats s'engagent à transmettre à la FFE avant le 30 juin 2027 :

- Un article de presse ou une publication valorisant le projet
- Un reportage photo ou vidéo
- Un bilan pédagogique et financier synthétique

Ces éléments permettront de valoriser les initiatives au niveau national et de mesurer l'impact du dispositif.

📞 Contacts et informations

👤 Référent : Durand Denis (Directeur en charge du développement)
✉️ Email : developpement@ffescrime.fr
☎️ Téléphone : 07 69 84 26 36
🌐 Site / Règlement complet :

🔗 fiche de renseignement 🔗 convention

Thierry Le Prisé
Vice-président responsable du développement

Denis Durand
CTN en charge du développement